



*La religion est beaucoup plus nécessaire dans la République qu'ils préconisent que dans la monarchie qu'ils attaquent, et dans les républiques démocratiques que dans toutes autres.*

Alexis de Tocqueville

Ce texte a paru dans la revue "l'escritoire" en février 1996. Nous le publions à nouveau pour son aspect toujours actuel malgré quelques exemples datés, et ses éclairages involontaires sur ce débat du début du XXI<sup>ème</sup> siècle.

Deux pièces sont ajoutées au dossier :

- Un texte de Denis Tillinac datant de 2003, extrait de son livre "**Le Dieu de nos Pères**" sous-titré "défense du catholicisme" ;

- La deuxième pièce est une nouvelle réflexion de la laïcité, illustrée par Nicolas Sarkozy le 20 décembre 2007 (Discours à Saint Jean de Laury) et le 12 septembre 2008 (Dialogue avec Benoît XVI)...

Pour que le débat n'en reste pas au niveau des intentions, pour assurer son prolongement, nous les mettons en parallèle avec l'enquête sur la laïcité commencée avec cet envoi... et versons le tout dans le pot commun inauguré à l'occasion du débat national que le parti du Président a pris sur lui de lancer, finalement et heureusement baptisé :

### **Convention sur la laïcité et sur la place à donner aux religions...**

...après que leurs principaux responsables nous eurent accusé réception de notre « souhait de contribuer à la réflexion », et nous eurent assuré avoir « pris note de nos arguments » et propositions rédigés sous le titre provocateur :

## Sacrée laïcité

### GENÈSE D'UN MOT

Rare jusqu'au XVI<sup>ème</sup> siècle, l'adjectif laïc ou laïque dérive du latin ecclésiastique "laicus", qui signifie "commun, ordinaire", et plus précisément, "qui ne fait pas partie du clergé, qui n'a pas reçu les ordres de cléricature, en parlant d'un chrétien baptisé" (Dictionnaire Robert). Le laïcisme est une "doctrine tendant à réserver aux laïques une certaine part dans le gouvernement

de l'Église" (Dictionnaire de l'Académie). Laïc et laïcisme se définissent et se situent donc, d'abord, à l'intérieur d'une chrétienté ; le laïc se distingue du clerc, il ne s'oppose pas à lui.

Si l'on définit la laïcité comme la distinction du spirituel et du temporel, le Christ lui-même est le fondateur de la laïcité : l'injonction de rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu, rompt avec les religions antiques, qui



confondaient César et Dieu, et souvent subordonnaient Dieu à César. C'est dans cette perspective que le pape Pie XII écrivait en 1958 : "La légitime et saine laïcité de l'État est un des principes de la doctrine catholique".

Distinction n'est pas séparation : tant que la France fut, comme les autres pays européens, une monarchie chrétienne, Église et État étaient distincts, mais liés : en témoigne le sacre du roi, qui s'engageait à expulser les hérétiques de son royaume.

La Révolution constitue une fracture dans l'âme de la France. À la fin de son *Contrat social*, Jean-Jacques Rousseau esquisse ce que sera la nouvelle laïcité : "quiconque ose dire : hors de l'Église point de salut, doit être chassé de l'État ; à moins que l'État ne soit l'Église, et que le prince ne soit le pontife" (Livre IV, chapitre 8). Ce "prince-pontife" de Rousseau nous ramène aux temps anciens de cette antiquité romaine qui servit de modèle aux révolutionnaires, et le culte de la Raison, puis de l'Être suprême, que Rousseau inspire, constitue une entreprise de déchristianisation. La distinction de l'Église et de l'État disparaît au profit d'une absorption de l'une par l'autre : il est significatif que les auteurs de la Constitution civile du clergé ne songent pas à une distinction ni même une séparation des deux pouvoirs, mais essaient d'absorber l'Église et l'État en faisant du clergé un corps de fonctionnaires.

Sans doute la "déclaration des droits de l'homme et du citoyen" (1789) stipule en son article 10 : « nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses ». Mais l'adverbe "même" montre bien que cette concession est accordée à contrecœur, et que "l'opinion religieuse" n'est pas considérée comme une opinion parmi d'autres. D'ailleurs, la persécution s'abat très vite sur le clergé "réfractaire", et peu après sur le clergé "constitutionnel": l'allégeance elle-

même à l'État ne suffit plus. La foi est incompatible avec la Révolution.

## LA GUERRE SCOLAIRE

C'est au XIXe siècle que la laïcité devient une doctrine, un système. Doctrine et système qui se forgent non abstraitement, mais trouvent forme et définition dans le domaine de l'école. Jusqu'à la Révolution française, d'Église avait sur l'éducation un quasi-monopole. C'est l'Église qui avait protégé la culture gréco-romaine, mise en péril à partir du IVe siècle par les invasions barbares ; et elle n'avait jamais jugé incompatibles l'enseignement religieux et l'enseignement profane, incarné surtout dans les "humanités". La Révolution fait la guerre aux écoles religieuses, les ferme ou les détruit, chasse et parfois guillotine les prêtres. Mais elle n'a pas une conception nette de la laïcité. En rendant obligatoire, gratuit et laïque, en 1882, l'enseignement primaire, Jules Ferry concrétise en revanche le vœu de Ferdinand Buisson : "l'école doit être laïque de doctrine." (*La foi laïque*).

En quoi consiste donc une "doctrine laïque" ? De Ferdinand Buisson à nos jours, le débat contradictoire n'a cessé d'être ouvert.

La laïcité, en son acception la plus faible, est un équivalent de la neutralité. C'est ainsi que parut l'entendre le Ministère de l'Éducation nationale qui, dans une circulaire publiée au Journal officiel de la République française le 15 décembre 1989, introduisit ainsi son texte : "A l'école, l'exercice de la liberté de conscience, dans le respect du pluralisme et de la neutralité du service public impose que l'ensemble de la communauté éducative vive à l'abri de toute pression idéologique et religieuse."

Cette pétition de principe se heurte tout à la fois au bon sens, à la réalité des choses, aux intentions des fondateurs de la laïcité, inspireurs du Ministère actuel.



Louis XIII avait créé un Ministère de l'Instruction publique : le nom même indique que l'enseignement était conçu comme la transmission d'un savoir aidée par une pédagogie appropriée. Mais, en 1932, avec le gouvernement présidé par Edouard Herriot, le Ministère de l'Instruction publique devient le Ministère de l'Éducation Nationale, nom qu'il a gardé jusqu'à nos jours, bien que le 12 juillet 1940, le gouvernement de l'État français constitué à Vichy par le Maréchal Pétain ait rétabli la dénomination « Instruction Publique » ; c'est le 10 septembre 1944 que le premier gouvernement provisoire de la République, présidé par le général De Gaulle, donne à nouveau la dénomination « Éducation nationale ». Or, l'éducation ou "mise en œuvre des moyens propres à assurer la formation et le développement d'un être humain", conduit l'enfant, comme l'indique l'étymologie : *e-ducere*. Elle concerne la vie, et la vie n'est pas neutre. Aucun éducateur ne peut donner un enseignement aseptisé.

L'éducation — tous les parents le savent bien — n'est pas conciliable avec une liberté illimitée. Cette liberté est pourtant le vœu de Jean Jaurès (discours à la Chambre des députés, 4 mars 1904) : "seuls dans une démocratie républicaine ont le droit d'enseigner ceux qui reconnaissent... le droit de la personne humaine à la liberté illimitée des pensées et des croyances." Ce "droit à la liberté illimitée" est une option philosophique : elle postule l'indifférentisme, la bonté naturelle de l'homme, et méconnaît, ou fait semblant de méconnaître, la vulnérabilité d'une conscience d'enfant.

Car Jules Ferry, qui devant le Sénat (10 juin 1881) affirmait : "nous n'avons ni le devoir ni le droit de faire la chasse aux consciences", confiait aussi à Jaurès : "mon but ? organiser l'humanité sans Dieu". On saisit ici la pensée laïque en fla-

grant délit d'hypocrisie. Semi-hypocrisie d'ailleurs, puisque beaucoup l'avouent.

Ainsi René Viviani, homme d'État socialiste de la IIIe République : "la neutralité fut toujours un mensonge nécessaire ; nous n'avons jamais eu d'autre dessein que de faire une université anti-religieuse... de façon active, militante, belliqueuse."

La laïcité de combat, telle que la définissent Ferry et Viviani, est bien une "chasse aux consciences". Une chasse dont le terrain privilégié est celui de l'école, car tout commence par l'école. Mais qui ne se limite pas à elle. Pour Ferdinand Buisson, il s'agit de "détacher de l'Église la Nation, les familles, les individus". L'école laïque flatte l'adolescent en lui faisant croire qu'elle respecte sa "liberté illimitée de pensée et de croyance"; elle le rend ainsi plus malléable aux influences : argile molle, l'adolescence reçoit un pli dont, sauf exception, elle ne se déprendra pas. Taine l'avait compris, qui écrivait dans *"Les origines de la France contemporaine"* : "L'État trouvera... dans ces mineurs devenus majeurs... les idées dont il a voulu les pourvoir... l'esprit qu'il approuve... le préjugé moral et social qui lui convient". Moins d'un siècle plus tard, le Projet socialiste pour la France des années quatre-vingt justifiait les craintes de Taine. Au chapitre "une conception offensive de l'éducation", on lisait qu'il n'y a pas "de meilleur investissement que celui de l'intelligence"; que l'école est "la clé de voûte du système"; qu'elle est "un lieu privilégié d'apprentissage de la démocratie autogestionnaire."

Cette laïcité de combat est héritière de la Révolution. Elle tend, même si elle n'y parvient pas totalement, à l'enseignement unifié, centralisé qu'avait réalisé Napoléon, et qui brise les coutumes, les diversités qui font le chatoiement d'un pays. L'objet de son combat est le déracinement. Le révolutionnaire Barère l'avait dit : "le fédéra-



lisme et la superstition parlent bas-breton... le fanatisme parle basque". Du temps des hussards noirs de la République, on lisait dans les écoles du Finistère : "défense de cracher par terre et de parler bas-breton". Les diversités ne sont pas considérées comme des enrichissements culturels qui contribuent à forger l'unité d'une nation, mais qui menacent l'uniformité grise de l'État : en gagnant l'uniformité, c'est l'unité qu'on a perdue.

Le mot laïcité n'existe ni en arabe, ni en hébreu, ni en japonais. Dans les autres langues, il n'a pas l'acception politique et éthique qu'il comporte en France. À l'exception de la France, aucun État d'Europe n'a connu une application systématique du laïcisme. Peut-être parce que dans le dernier quart du XIXe siècle, les autres États, sauf la Suisse, étaient en monarchie confessionnelle. Surtout parce qu'aucun n'était né, brutalement, comme la France, au forceps de la Révolution. L'historien François Furet remarque aujourd'hui : « En France, le conflit a été radical, depuis la Révolution, entre la République et la religion. »

Jules Ferry et Gambetta fondent la IIIe République sur une synthèse entre les principes de 1789 et le positivisme d'Auguste Comte, qui s'apparente à une croyance religieuse laïcisée.

"Conflit radical ; croyance religieuse laïcisée". Ce double constat suscite une double question : le conflit est-il inévitable ? La laïcité, lorsqu'elle va jusqu'au bout d'elle-même, n'est-elle pas contrainte de devenir religion, comme le voulait Ferdinand Buisson, avec sa "foi laïque" ?

## UN RÉVÉLATEUR L'AFFAIRE DU TCHADOR

"L'affaire du tchador" et les réactions qu'elle a suscitées, à l'automne 1989, permettent d'esquisser une réponse. Dans plusieurs collèges de France, on vit se multiplier des adolescentes voi-

lées à la manière iranienne, et qui refusaient souvent, en outre, de participer aux cours d'éducation physique, au nom d'Allah. Que l'islam soit incompatible avec la laïcité — en son sens premier : distinction du spirituel et du temporel — c'est évident. Les pays d'origine musulmane, où la laïcité a été instaurée — la Turquie, l'Albanie, la Syrie, l'Irak — l'ont instaurée par la force. Et ce ne sont pas les vertus de l'explication qui ont poussé les adolescentes à ôter leur foulard islamique, c'est l'intervention du roi du Maroc, demandant aux élèves marocaines de se conformer à la loi de la République française. Le débat qu'a suscité l'affaire du tchador a été le révélateur de deux tendances. Les uns, partisans de la "nouvelle laïcité", prônaient une tolérance indistincte. Au nom des droits de l'homme, il fallait accepter les différences religieuses, fussent-elles prosélytes et agressives. Il fallait, selon la première dame de France [il s'agissait de Danielle Mitterand], "accepter les traditions quelles qu'elles soient". Jean Lacouture, favorable à cette laïcité bienveillante, fustigeait la laïcité de combat, qu'il appelait "l'intégrisme laïque". Les adeptes de la laïcité de combat opposaient au "droit à la différence" le devoir "d'être différent de sa différence", et adoptaient un langage musclé : "la laïcité a toujours été un rapport de force" (lettre d'intellectuels au ministre de l'Éducation nationale) ; "l'école n'est pas neutre, mais laïque" (Jean-Christophe Cambadélis, trotskiste de venu député P. S.) ; "les droits de l'homme ne seront pas toujours cool... la démocratie... n'est pas une auberge espagnole des sectarismes... les religions n'ont pas le monopole de la foi et la foi démocratique ne peut plus être un consensus mou". Douce ou dure, la laïcité conduisait, par des voies diverses, au même but : déraciner la France chrétienne et nationale. On pouvait y parvenir par la laïcité de combat, à l'abri du slogan "ni croix, ni kippa, ni tchador". On pouvait y parvenir aussi par la nouvelle laïcité, favorisant l'intrusion de coutumes





étrangères destructrices du tissu français. Car le slogan "ni croix ni kippa ni tchador" est trompeur. D'abord parce que si la laïcité — taillée sur mesure pour ce combat — est bien armée contre le christianisme, elle ne l'est aucunement contre l'islam. Ensuite parce que le christianisme, et non l'islam, est une composante essentielle, indépendamment de toute appartenance religieuse, du tissu culturel français : sans lui, il n'y a pas d'identité nationale. Et c'est là que l'on saisit combien la laïcité révolutionnaire, au-delà de la guerre religieuse, était destructrice de ce tissu culturel, de cette identité nationale. Le slogan "ni croix, ni kippa, ni tchador" fait croire qu'une société peut être et doit être aculturelle, et qu'un universalisme vide peut être son drapeau. Des voix que l'on n'attendait pas se sont pourtant élevées là contre : Jean Poperen demandait d'imposer "à tous sans exception le fonds culturel national". Jean-Marie Domenach écrivait : "le christianisme est un élément fondateur de la France. Il y a des croix aux carrefours, il n'y a pas de croissants. Il faut accepter l'idée que le christianisme est un élément fondateur de la France du Vème au XVIIIe siècle". Il est vrai qu'il y a en France des croix et non des croissants ; et qu'en France, chrétiens et non-chrétiens vivent au rythme des fêtes chrétiennes, du dimanche et non du décadi. L'échec du calendrier républicain est un échec de la Révolution. Au-delà de la laïcité dure et de la laïcité douce, "l'affaire du tchador" a suscité le réveil, timide encore, de la conscience nationale et de l'identité culturelle, que la laïcité révolutionnaire s'était acharnée à déraciner. D'où la contre-offensive des laïcistes. Jean Daniel, directeur du *Nouvel Observateur*, défavorable aux nationalismes et aux religions, fussent-ils ceux qui fondent l'identité culturelle de son pays, sentait bien qu'il fallait trouver un sacré de substitution. Il proposa alors de "donner une dimension épique à la démocratie française". Et, dans une envolée jacobine, il écrivait : "pour

quoi la République n'opposerait-elle pas son sens du sacré à celui des autres ? L'intégration dans la communauté française pourrait être précédée d'une instruction civique accompagnée d'un cérémonial". (*Nouvel Observateur* du 26 octobre). On retrouvait la "croyance religieuse laïcisée", la "foi laïque" de Ferdinand Buisson, avec sa doctrine, ses saints et ses hérétiques ; avec, comme disait Laurent Joffrin, "ses sanctuaires, où l'on est prié d'ôter son chapeau, sa kippa ou son foulard".

Cette foi laïque risquait d'avoir peu d'adeptes. Claude Guillebaud lui trouvait des assises plus solides. La partie qui se joue, écrit-il, est "entre deux visions du monde irréductiblement rivales : d'une part un projet industriel, laïc et pluraliste à vocation universelle — mais qui porte en lui l'empreinte en creux d'un besoin de croyance jamais comblé, l'absence d'une transcendance ; d'autre part, toutes les tentatives intégristes visant à sauvegarder, ou refabriquer — à partir de telle ou telle religion — un "sacré" en décomposition" (*Nouvel Observateur* du 5 octobre).

L'étrange alternative que propose le *Nouvel Observateur*, ce n'est pas seulement une laïcité sacrée à la manière de Robespierre, c'est une laïcité marquée du sceau d'un certain judaïsme, celui que définissait Bernard-Henri Lévy dans *Le testament de Dieu et l'idéologie française*. C'est le rejet des enracinements, des coutumes, tous suspects de fascisme, selon cet Attila de salon : "le fascisme peut... lui aussi, parler patois, danser au rythme des bourrées, marcher au son des binious".

C'est une mystique sans Dieu, qui s'incarne dans la religion, obligatoire et universelle, des droits de l'homme. C'est le ciel vide, à Auschwitz et partout ailleurs, c'est "l'absence du ciel sur la terre", "l'impossible Dieu du tombeau ouvert", qu'exaltait Bernard-Henri Lévy ; c'est "l'inexistence radicale de celui qu'Israël appelle son Seigneur".



## ANNEXE n° 1

*Texte de Denis Tillinac datant de 2003*

*Extrait de son livre*

On tâche bien d'exhumer la laïcité, divinité connexe dont le culte était propre à la IIIe République française ; plus exactement, aux bourgeois de sexe masculin de ladite république. C'est un symptôme plutôt qu'un retour à la foi : on a peur de l'islam et on cherche dans le grenier de Jules Ferry une recette face au marasme de l'école. On n'y trouvera que les accessoires poussiéreux d'un culte finalement tribal : hors de l'hexagone, sa désuétude fait sourire.

Les musulmans de France croient à Allah dans un Occident où l'on ne croit plus à grand-chose, ça crée un décalage. Les églises se vident, des mosquées se construisent, c'est une malice de l'Histoire, un télescopage parmi ceux que le siècle nous promet. Le monde n'est pas « désenchanté » pour tout le monde, il y a encore des étoiles dans le ciel des disciples d'Allah, il y en a dans celui des émules de Ben Laden, en France comme ailleurs. On se demande comment diluer cette foi « historique » dans le culte de la marchandise et on appelle laïcité le scepticisme, le neutralisme « modernes ». Autant dire : une molle indifférence qui se donne des airs de tolérance. En France, on se cache souvent derrière les mots, on croit que leur magie exorcise la réalité. Citoyenneté. République. Sociétal. Le retour du mot « laïcité » évoque ces messes qu'on faisait dire autrefois, qua-

rante jours après des obsèques, comme pour remettre une dernière fois le disparu dans les mémoires.

N'en déplaise à ses sectateurs, l'âge d'or de la laïcité a coïncidé avec un hallali anticathotique ; il s'agissait de gagner les esprits au kantisme, ou au comtisme, contre dix-neuf siècles d'imprégnation chrétienne. Laïcité et tolérance n'ont jamais fait et ne peuvent faire bon ménage. Historiquement, la laïcité fut un combat féroce contre l'Église, sa dogmatique, ses institutions, ses traditions, ses ordres, ses congrégations, son outil pédagogique. Dieu nous préserve de toute théocratie, et d'ailleurs l'Église n'y a jamais vraiment prétendu, même durant les âges où son pouvoir était considérable. [...] Mais je ne suis pas assez maso pour vénérer les acteurs d'une persécution qu'une étrange pudeur a mise sous l'éteignoir, alors qu'on prêche si souvent le devoir de mémoire. Pourquoi ce tabou sur plus de cent mille religieux chassés de leur pays ou acculés au reniement, en tout cas interdits d'enseignement ? Je passe sur les violences, les humiliations, les spoliations annexes. L'entreprise a débuté avec le siècle. Waldeck-Rousseau et Combes ont soufflé sur les braises d'une haine où l'irrationnel avait une part sidérante. Jusqu'à la Première Guerre, les gens d'Église, leurs proches, leurs fidèles ont été traités en pa-



## ANNEXE n° 2

### *Nouvelle inflexion de la laïcité*

Une nouvelle inflexion de la laïcité fut illustrée par Nicolas Sarkozy le 20/12/2007 (Discours à Saint Jean de La-tran) et le 12/09/2008 (Dialogue avec Benoît XVI) : il s'agit de la « laïcité positive ». Laïcité ni dure ni douce, la « laïcité positive » n'a que des rapports lointains avec la « discrimination positive ». Celle-ci est le choix d'un privilège, celle-là est la reconnaissance d'un fait.

La « laïcité positive » s'appuie sur un double constat : constat historique des racines chrétiennes de l'Europe, et plus particulièrement de la France ; constat politique de la supériorité de la morale religieuse sur la morale laïque et donc de l'intérêt de l'État et de la nation de ne pas négliger la première et de faire en sorte que la seconde ne lui soit pas opposée.

Sur le constat historique, voici les propos de Sarkozy : « Il est légitime pour la démocratie de dialoguer avec les religions, notamment la religion chrétienne avec laquelle nous partageons une longue histoire – ce serait une folie de nous en priver, tout simplement une faute contre la culture et la pensée. C'est pourquoi j'en appelle à une laïcité positive ».

Et les voici sur le constat politique : « S'il existe incontestablement une morale humaine indépendante de la morale religieuse, la République a intérêt à ce qu'il existe aussi une réflexion morale inspirée de convictions religieuses. D'abord parce

que la morale laïque risque toujours de s'épuiser ou de se changer en fanatisme quand elle n'est pas adossée à une espérance qui comble l'aspiration à l'infini. Ensuite parce qu'une morale dépourvue de liens avec la transcendance est davantage exposée aux contingences historiques et finalement à la facilité... Dans la transmission des valeurs et dans l'apprentissage de la différence entre le bien et le mal, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le curé ou le pasteur... parce qu'il lui manquera toujours la radicalité du sacrifice de sa vie et le charisme d'un engagement porté par l'espérance ».

On pourra toujours suspecter de l'opportunisme dans les propos de Nicolas Sarkozy. Mais les réactions à ces déclarations donnent la mesure - au moins verbale - de la révolution sarkozienne. Catherine Kintzler, auteur de *Qu'est-ce que la laïcité ?* se déclare « très choquée » et s'insurge contre l'idée de la religiosité diffuse présente dans le lien politique, alors qu'une société politique laïque repose, selon elle, sur la forme de la non-croyance. Le Grand Orient, quant à lui, manifeste son inquiétude « face à toute volonté de présenter le fait religieux comme constitutif de l'identité politique et citoyenne, ce qui pourrait entraîner une sérieuse inflexion du modèle républicain français ».

Or, historiquement, la religion est en effet constitutive de toute société humaine.